

fonds de cez témoins
 que sois, au 5^{me} —
 de Marie Louise,
 le 1^{er} Janvier de l'an
 entation faites en
 cinquante huit
 cinquante cinq au
 au Sud. dit Chalon,
 pour signer le pere
 le livre faites
 D. Paulan
 le huit du mois
 le 1^{er} Janvier de l'an
 au Sud. dit Chalon,
 le 1^{er} Janvier de l'an
 et de l'an
 et de l'an

R^o 7 — Mille huit cent et vingt trois le treize du mois de
 Janvier, à cinq heures du soir, par devant nous Montigny
 Jean, notaire, officier de l'état civil de la commune
 de Saint-Aubin-des-Chaumes, canton de Chalon,
 département de la Nièvre, commune Ridon —
 François Charles, âgé de vingt-cinq ans, manœuvre, domicilié
 à Chalon, hameau de la commune de Saint-Aubin-
 des-Chaumes, à quel nous a présenté son fils duquel
 Ridon s'assurera masculins me disent, être à sept heures du matin, au
 avec Léonie François dit Chalon, de lui déclaré, et de Ridon Catherine
 Despuy, épouse, le 23^{me} du mois
 de Janvier de l'an
 et de l'an

Montigny
 Ridon

François Charles, âgé de cinquante-cinq ans, et de Méantin Jean, âgé de quarante ans, tous les
 deux propriétaires domiciliés au dit Chalon; et où le pere et
 témoin déclaré ne saoir signer, nous avons signé seulle
 présent ante ce notaire après lecture faite.

Montigny